

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2011)
Heft: 1

Artikel: ZIPPER : transport au profit de tiers : un défi logistique
Autor: Kunzi, Philippe
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-514524>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



EM bat chars 17



Un WABRA, chargé du véhicule de déminage, dans la cour de l'arsenal de Tavannes, la nuit du 1-2.12.2010.
Toutes les photos © Bat chars 17

ZIPPER : Transport au profit de tiers – Un défi logistique

Maj Philippe Kunzi

Officier logistique (S4), bataillon de chars 17

Une des missions de la compagnie logistique d'un bataillon de chars est d'effectuer les transports afin d'assurer la dotation en biens logistiques du bataillon. Pour ce faire, elle possède de nombreux moyens de transport dont entre autres des camions de différents types et aussi des portes-containier. Certains de ses transports se font aussi au profit des autres compagnies du bataillon. Ce genre de mission demande relativement peu de préparation et de synchronisation, car il s'agit en effet le plus souvent de transport de personnes ou de biens avec des moyens connus des spécialistes de la compagnie logistique.

Ces exercices de transports sont complétés par des missions au profit de la confédération. Le plus souvent, il s'agit de déplacer des véhicules d'un centre logistique à un autre dans le cadre de la préparation de la disponibilité des véhicules de la base logistique de l'armée (BLA). Il peut également s'agir de transporter du matériel destiné à une prochaine école de recrue (ER) ou à une troupe qui va prochainement faire service. Dans le cadre de ces missions, une préparation et une synchronisation entre le prestataire et le bénéficiaire de la prestation est nécessaire, mais elle reste très basique. Il est donc possible d'entrainer également le processus de prise de contact avec le bénéficiaire par le chef de la section ravitaillement, l'officier circulation et transport de la compagnie ou même par le commandant lui-même.

Afin de pouvoir exercer la capacité d'organisation des cadres de la compagnie logistique mais aussi des spécialistes logistiques de l'état-major, il est nécessaire d'organiser des transports au profit de tiers avec du matériel ou des systèmes non présents dans l'armée. Ce défi logistique permet également d'inclure des séquences qui n'ont pas toujours lieu d'être dans les missions simples comme la gestion de la sûreté du convoi, la recherche de renseignement et l'exploration des secteurs d'engagement. Il devient alors plus intéressant d'ajouter aussi des haltes assurées pour l'entraînement de l'élément de sûreté.

C'est avec cette optique que nous avons organisé l'exercice ZIPPER – exercice de transport au profit d'un tiers. Il s'est déroulé entre le 1^{er} et le 6 décembre 2010. Il s'agissait ainsi de transporter un véhicule de déminage humanitaire de type DIGGER D-2 – que nous avons affectueusement renommé R2D2 – depuis les locaux de la fondation DIGGER DTR à Tavannes (BE) jusqu'au Palais de Beaulieu, à Lausanne, pour une exposition sur le déminage humanitaire dans le cadre de la 17^e Bourse aux armes.

Dans le cadre de la préparation de l'exercice, la cellule logistique de l'état-major du bataillon a dû vérifier la faisabilité de l'exercice. En effet, en plus des critères de volume et de poids du R2D2, certaines contraintes techniques rendaient la réalisation de ce transport plus difficile et ainsi le défi logistique d'autant plus intéressant. Il ne nous était par exemple pas possible de déplacer le R2D2 par ses propres moyens sans les spécialistes techniques de la fondation DIGGER DTR. Il fallait ensuite déterminer si le transport pouvait se faire avec les propres moyens de la compagnie logistique ou s'il fallait faire recours à un véhicule ou une remorque dans les moyens de l'armée qui ne sont pas normalement attribué à un bataillon de chars.



Rapport de reconnaissance, fourni par le lt Pellet au cdt bat et au S4.



Chargement du DIGGER D-2 à Tavannes...

Il a donc été décidé d'un commun accord avec la fondation DIGGER DTR de transporter l'engin sur une plateforme *multilift* compatible avec les camions porte-containier de la compagnie logistique. Ainsi, les éléments étaient réunis pour la préparation de l'exercice. La donnée d'ordre au commandant de la compagnie logistique ainsi qu'aux chefs des détachements d'exploration et de sûreté s'est déroulée le 30 novembre 2010.

La 17^e Bourse aux armes ouvrait ses portes le 2 décembre au soir. Afin d'éviter de surcharger les routes et éviter les embouteillages en ville de Lausanne, le commandant de bataillon a exigé que R2D2 atteigne l'objectif entre 0400 et 0500, le matin du 2 décembre.

Le chargement de la machine de déminage a été réalisé le 1^{er} décembre à Tavannes déjà, afin de se ménager un temps de réserve au cas où le plateau de transport – qui revenait directement du Soudan – poserait un problème de compatibilité.

La nuit du 30 novembre au 1^{er} décembre, un dilemme non planifié s'est immiscé dans l'exercice. Au matin, une couche de neige fraîche de près de 30 cm recouvrait l'ensemble des routes de Suisse romande, en particulier sur les hauts de Lausanne et dans notre base de départ située à Bure, dans le canton du Jura. Le commandant de la compagnie logistique a donc décidé d'avancer le chargement de R2D2 et il a programmé un départ pour minuit dans la nuit du 1^{er} au 2.

Un détachement d'exploration de la compagnie d'état-major du bataillon a, donc non seulement reçu les missions de reconnaître les itinéraires possibles en vérifiant les routes, tunnels et ponts utilisables avec un tel chargement, de déterminer des emplacements adéquats pour des haltes et de définir un lieu pour un secteur d'attente à proximité de Lausanne, mais il a également dû contrôler l'état d'avancement du déneigement dans tous le secteur concerné par le transport.

Une fois le rapport d'exploration transmis au commandant de la compagnie logistique, le cap Jaquier a effectué sa donnée d'ordre pour la phase de transport de Tavannes à Lausanne à 2300 le 1^{er} décembre, dans le secteur d'attente de cet échelon logistique – c'est-à-dire dans les locaux de la fondation DIGGER DTR à Tavannes.



...et installation le 2.12.2010 à 0500 devant la Halle 13 du Palais de Beaulieu.

Le détachement d'exploration a repris la route pour poursuivre sa mission à 23h15. Le convoi, quant à lui, escorté par un élément de sûreté – un groupe de grenadiers de chars – s'est mis en marche à minuit précise.

Le commandant de la compagnie logistique avait ordonné une seule halte assurée sur le parcours afin de refaire le point avec le détachement d'exploration pour la phase d'approche. Le convoi a alors pris un secteur d'attente aux abords de la ville de Lausanne à 0300 le 2 décembre, dans le parking de la gendarmerie vaudoise, à La Blècherette. Le commandant de la compagnie logistique a alors lancé la dernière phase de l'exploration, sur le secteur BEAULIEU.

Le convoi a repris la marche à 0400 et a atteint l'objectif 15 minutes plus tard. Sous la garde du détachement de sûreté, la formation s'est réorganisée en attendant la personne de contact de la Bourse aux armes. Cette dernière est arrivée sur les lieux à 0515 et a pu immédiatement orienter le commandant de la compagnie logistique sur l'emplacement exact où R2D2 devait être déchargé et placé dans l'enceinte du Palais de Beaulieu.

A 0545, une fois l'engin mis en place devant l'entrée de la halle où allait se dérouler la Bourse aux armes, un bon pour l'engin de déminage humanitaire a été contresigné et remis en main propre au destinataire civil. Le commandant de la compagnie logistique a alors ordonné l'extraction du secteur BEAULIEU et la marche décentralisée des éléments du convoi jusqu'à la base de départ BURE.

La 17^e Bourse aux armes s'est terminée le dimanche 5 décembre 2010 et le bataillon de chars 17 a fourni la prestation de retour de R2D2 à Tavannes dans la journée du 6 décembre 2010, dans les mêmes conditions hivernales et dans le même cadre tactique.

La mission de base de la logistique est considérée comme réussie si les biens et prestations sont mis à disposition dans la forme voulue, dans la quantité voulue, dans la qualité voulue, au bon moment, au bon endroit, au prix d'un investissement acceptable et au bénéficiaire voulu. La compagnie logistique du bataillon de chars 17 a donc réussi sa mission.

Ph. K.



Le Lt Nicollier conduit sa section sûreté à l'engagement, malgré le froid et la neige.



La section de sûreté de la compagnie état-major a entraîné l'action lors de la 1^e semaine du CR. Ici, l'instruction est conduite par le cap Flury.



Durant le CR, une instruction spécifique au tir et à la garde a été organisée, au profit de chacune des compagnies.

